

Août 2021

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juillet 2021 : l'attentisme des ménages fait plonger les ventes de voitures

En juillet 2021, 10 971 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 27 % par rapport à juillet 2020. Cette baisse s'explique par l'attentisme des ménages en réaction au durcissement attendu des normes environnementales et par le niveau élevé des ventes de juillet 2020, consécutive à la réouverture des concessions automobiles après le premier confinement. Comparé à juillet 2019 et à juillet 2018, le repli des immatriculations est respectivement de 18 % et de 12 %. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont augmenté de 9 % par rapport à la période d'août 2019 à juillet 2020 et se sont repliés de 3 % par rapport à la période d'août 2018 à juillet 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 47 % des immatriculations du mois de juillet. Elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise sanitaire, en chute de 39 % par rapport à juillet 2020 et de 48 % par rapport à juillet 2019.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a reculé de 17 % en juillet. Sur un an, ses ventes se sont accrues de 18 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juillet 2021

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 917	1 058	370	687	1 093	5 125
Cyclomoteur	265	200	61	97	318	941
Motocycle	354	166	63	129	193	905
Voiturette	30	19	7	23	26	105
Remorque légère et caravane	171	170	80	94	126	641
VASP léger	309	103	41	66	175	694
Autobus et autocar	31	18	27	2	10	88
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	533	303	101	137	311	1 385
Camion	45	24	8	11	38	126
Tracteur routier	40	30	22	21	21	134
Semi-remorque	28	26	29	19	18	120
Remorque lourde	5	5	3	4	3	20
VASP lourd	10	6	4	5	7	32
Tracteur agricole	74	93	84	72	77	400
Engin agricole (autre que tracteur)	37	62	50	36	70	255
Ensemble	3 849	2 283	950	1 403	2 486	10 971

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

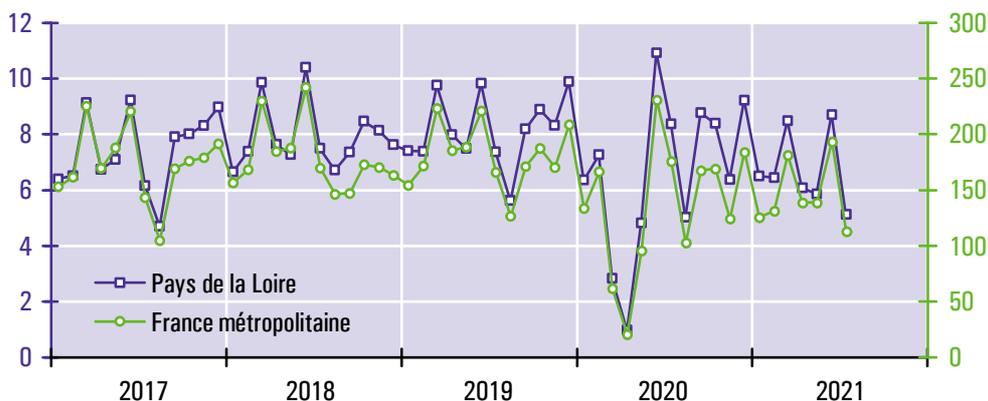
En juillet 2020, 5 125 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 39 % par rapport à juillet 2020, supérieure de trois points à celle observée en France métropolitaine (-36 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont augmenté de 3,1 % dans la région et de 1,2 % dans l'Hexagone.

Le marasme du marché automobile ligérien s'est accentué en juillet. Le recul des immatriculations s'explique principalement par les fortes ventes de juillet 2020 dues à la réouverture des concessions après le premier confinement et au plan gouvernemental en faveur des constructeurs français et des véhicules propres, mis en œuvre à la fin du mois de mai 2020. La baisse des livraisons provient aussi de la pénurie mondiale des composants électroniques, affectant les lignes de montage automobile, due à la baisse de production des semi-conducteurs et au bond de la demande d'équipements électroniques, tels que les PC portables, au cours de la pandémie de Covid-19.

La crise automobile tient également à des facteurs structurels liés à l'avenir du secteur. Les ménages se détournent progressivement du marché du véhicule neuf, redoutant le renforcement des normes environnementales européennes qui pourraient aboutir à la fin des moteurs thermiques en 2035. Ils craignent également les limitations attendues de la circulation des voitures en ville et la potentielle baisse de la valeur des véhicules sur le marché de l'occasion.

La baisse du montant du bonus écologique intervenue le 1^{er} juillet a entraîné une baisse d'un tiers des ventes de modèles électriques.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

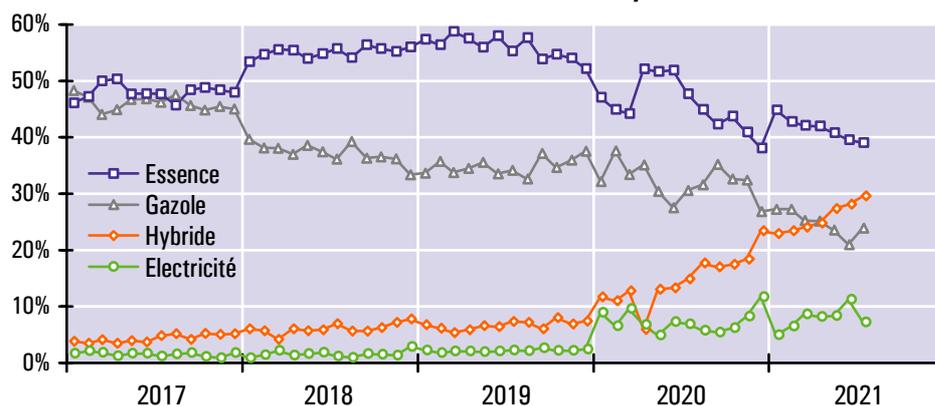
	Juillet 2021			Août 2020 à juillet 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	1 917	37 %	- 42 %	33 099	39 %	+ 4 %
Maine-et-Loire (49)	1 058	21 %	- 38 %	17 096	20 %	+ 4 %
Mayenne (53)	370	7 %	- 32 %	5 510	6 %	+ 4 %
Sarthe (72)	687	13 %	- 44 %	12 506	15 %	+ 1 %
Vendée (85)	1 093	21 %	- 32 %	16 748	20 %	+ 3 %
Essence	2 001	39 %	- 50 %	35 377	42 %	- 16 %
Gazole	1 226	24 %	- 52 %	23 592	28 %	- 15 %
Hybride	1 516	30 %	+ 22 %	19 272	23 %	+ 135 %
Électricité	370	7 %	- 35 %	6 681	8 %	+ 70 %
Autres motorisations	12	0 %		37	0 %	- 83 %
Personnes morales	2 695	53 %	- 25 %	43 205	51 %	+ 8 %
Personnes physiques	2 430	47 %	- 49 %	41 754	49 %	- 1 %
Ensemble	5 125	100 %	- 39 %	84 959	100 %	+ 3 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juillet 2021 et celles de juillet 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

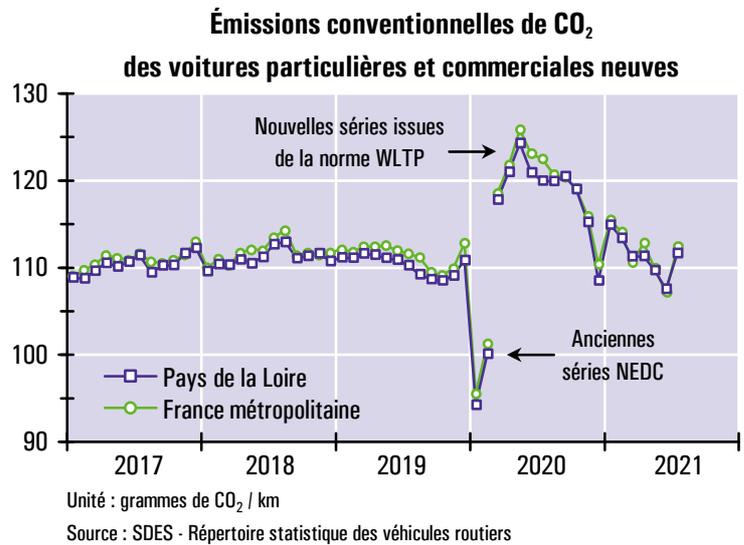
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves sont désormais basées sur le cycle de mesure WLTP, plus proche des conditions réelles de circulation que l'ancienne norme NEDC. En juillet 2021, elles se sont élevées en moyenne à 111,7 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 6,9 % par rapport à juillet 2020.

La baisse des émissions depuis un an provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

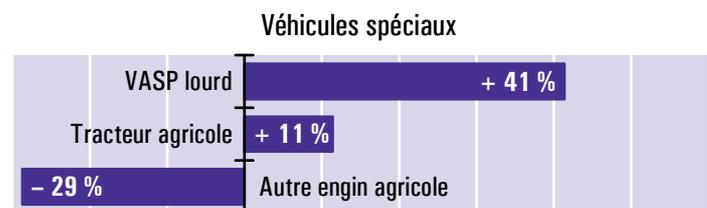
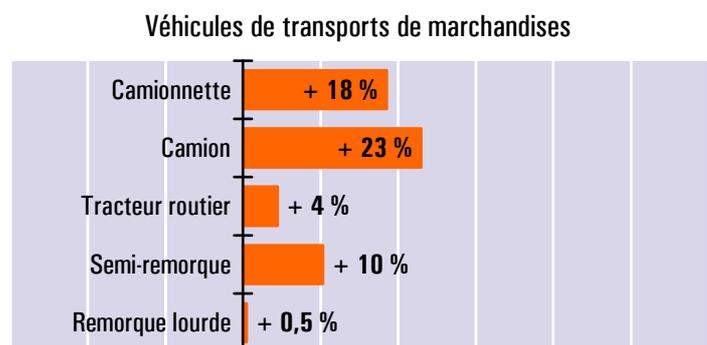
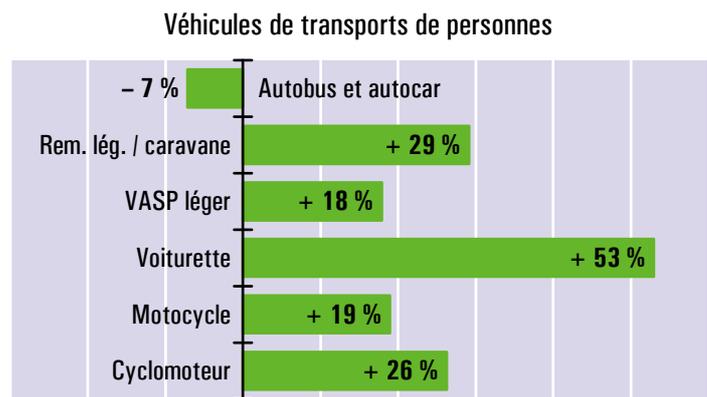
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de juillet ont diminué de 16 % par rapport au même mois de 2020. En cumul annuel, cinq catégories de véhicules sur six sont en forte croissance. Les ventes d'autobus et d'autocars font exception (- 7 % sur un an), les livraisons de juillet (88 unités) ont cependant été les plus élevées depuis août 2013.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont reculé de 13 % par rapport à juillet 2020. En année glissante, les cinq catégories de véhicules demeurent en croissance. La progression des ventes est de 17 % par rapport à la période d'août 2019 à juillet 2020 et de 5 % par rapport à la période d'août 2018 à juillet 2019.

Le machinisme agricole a reculé de 8 % au cours des douze derniers mois. En juillet, contrairement à la plupart des autres catégories de véhicules, il a progressé par rapport au même mois de 2020 (+ 5,3 %). L'agrofourmiture n'avait pas enregistré de rebond des ventes en juillet 2020 car elle avait fait partie des commerces autorisés à rester ouverts lors du premier confinement. Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 41 % sur un an.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (août 2020 à juillet 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (août 2019 à juillet 2020)
 Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021